



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Section Guadeloupe

mail: snpes971pjj@gmail.com



PàP le 22 septembre 2017

GESTION POST-CYCLONIQUE DEFAILLANTE A SAINT-MARTIN

Encore une fois, rien ne se passe comme il se devrait à la DTPJJ Guadeloupe. En effet, prétextant des difficultés pour se rendre à Saint-Martin, la Directrice Territoriale (ou son représentant) ne s'est toujours pas déplacée sur l'île. La DT n'a toujours pas rencontré les personnels, pour leur réaffirmer son soutien, évaluer leurs besoins et conditions de reprise d'activités à l'UEMO de Saint-Martin. La DT a annoncé (à la réunion du 15 septembre) qu'elle pourrait s'y rendre en décembre.

Le SNPES-PJJ-FSU dénonce cette annonce scandaleuse

Le SNPES-PJJ-FSU considère que les seuls moyens modernes de communication (téléphone, mails, sms..) ne suffisent pas pour **apprécier les réalités du terrain après le passage de trois ouragans**. Les conditions matérielles et sanitaires de l'UEMO de Saint-Martin ont-elles été évaluées avant la reprise d'activités ? Les personnels ont-ils bénéficié d'une aide psychologique ? C'est de la responsabilité de la DT de garantir des conditions acceptables de fonctionnement d'un service et d'une reprise d'activités après ces catastrophes naturelles. Sa non présence ou celle du DS sur « le terrain » aux côtés des collègues est inconcevable.

Le SNPES-PJJ-FSU dénonce ces manquements de l'échelon territorial

Les personnels de l'UEMO de Saint-Martin ont été très éprouvés par le passage de plusieurs ouragans et font preuve de beaucoup de courage, d'abnégation pour accomplir leur mission de service public malgré les conditions extrêmement difficiles (risques sanitaires, insécurité, familles rapatriées, moyens réduits...).

Le SNPES-PJJ-FSU réaffirme son soutien et solidarité aux collègues

Les personnels de l'UEMO de Saint-Martin sinistrés ont le droit à l'assistance et la protection de la DTPJJ. Après une catastrophe naturelle, les conditions de vie décentes des agents doivent être la priorité de la DT. Leur reprise d'activité professionnelle ne peut se faire préalablement sans logement à Saint-martin ou en Guadeloupe. **Le SNPES-PJJ-FSU dénonce les conditions inhumaines de reprise d'activités professionnelles infligées à un agent sinistré.**

Le SNPES-PJJ-FSU veillera à ce qu'aucune forme de pressions ou chantage ne soit faite encore à l'encontre d'agents pour rejoindre sa résidence administrative de saint-martin, ou de mise en congé forcé, ou de retenue sur salaire, sans prise en compte des situations personnelles.

Concernant les jeunes et leurs familles, le SNPES-PJJ-FSU a demandé une aide d'urgence pour les secourir. Aide qui pourrait être plus que nécessaire quand on connaît le dénuement et la précarité dans lesquels vit ce public. Vraisemblablement la DT n'entend pas répondre à notre demande. A ce jour, pas de réponse.

Après la gestion de l'urgence, un état des lieux de la situation de l'UEMO de Saint-martin sera nécessaire. Quelles seront les moyens de la DTPJJ pour exercer ses missions dans ce contexte post catastrophe naturelle d'ampleur majeur ?

Le SNPES-PJJ-FSU demande un état de lieux post cyclonique à l'UEMO de Saint-Martin

Avec les informations en notre possession et cette gestion post-cyclonique hasardeuse par la DTPJJ Guadeloupe, le SNPES-PJJ-FSU porte les revendications suivantes :

- Déplacement de la DTPJJ Guadeloupe et de la DS du STEMOI à l'UEMO Saint-martin rapidement pour rencontrer les personnels, recenser leurs difficultés, évaluer leurs besoins et leurs conditions de reprise d'activités
- La réalisation d'un état des lieux post-cyclonique de l'UEMO de Saint-Martin
- L'assistance et protection nécessaires aux agents à Saint-Martin ainsi qu'à ceux qui résident en Guadeloupe temporairement
- Sécuriser la position administrative d'agents qui ne peuvent rejoindre leur résidence administrative de Saint-Martin en leur signifiant leur nouvelle affectation et leurs conditions
- Faciliter les reprises d'activités professionnelles en fonction des situations personnelles de chacun (situations psychologiques, santé, familiales, financières, immobilières, ...). Ces reprises devraient pouvoir avoir lieu en Guadeloupe
- S'assurer que les agents disposent des conditions d'hébergement décentes pour eux et leurs familles afin de pouvoir se consacrer pleinement à l'exercice de leur profession.
- Débloquer une aide d'urgence en faveur des jeunes pris en charge par l'UEMO de Saint-Martin afin de les permettre de faire face aux exigences vitales (eau, nourriture, vêtue...)
- Dans ce contexte « chaotique » économique, sanitaire et social, s'assurer que les prises en charge des jeunes et leurs familles s'exercent dans des conditions acceptables